

Document 63
partie 1

Monsieur Christian Tord
Président de la Commission d'enquête publique sur le
complément de l'étude d'impact d'ALTEO
Hôtel de Ville
Cours de la République
13120 Gardanne
pref-ep-alteoetudedimpact@bouches-du-rhone.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête

Monsieur le Président,

Je soussigné(e), habitant(e) des
Bouches du Rhône et citoyen(ne) soucieux(se) de l'avenir de ma région et de la santé de nos enfants,
répond ce jour, par la présente, à l'enquête publique sur le complément de l'étude d'impact
réalisée par la société ALTEO GARDANNE relative à l'appréciation des dangers et inconvénients
environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de
stockage de déchets de résidus minéraux sises au lieu-dit « Mange-Garri ».

Ces déchets industriels chargés en métaux lourds et en soude sont stockés à l'air libre dans une zone
très peuplée et extrêmement proche de nombreuses habitations. **Pourquoi ?** Le site n'est même pas
clôturé et des jeunes y jouent en VTT ou motocross.

Ces déchets présentent un danger potentiel que nul ne peut ignorer !! Soude, Arsenic, chrome, pour
ne citer qu'eux (rapport ANSES). Les boues rouges auraient également une radioactivité 4 à 8 fois
supérieure au seuil naturel (rapport BRGM). **Pouvez-vous infirmer cela ?**

Les riverains proches constatent régulièrement la présence de poussière rouge dans leur jardin,
maison, sur leur terrasse. Par jour de grand vent, on retrouve ces particules à plusieurs kilomètres.
J'ai également pu constater que la ville de Gardanne est entièrement rouge (écoles, hôpitaux,
crèches, maison de retraite...).

Je m'oppose donc au renouvellement du stockage de ces déchets sur la commune de Bouc Bel Air et
plus largement dans notre département. Je demande l'application du principe de précaution et donc
l'arrêt du stockage et le non renouvellement de l'autorisation de stockage émise par la Préfecture.

Fait le 5/06/2019 à Gardanne 13120

Signature.....

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

..... 13120 GARDANNE

Suggestions de questions pour l'enquête publique

Etudes

Pour les PM2,5 seules les données ATMOSUD sont reprises dans le complément à l'étude d'impact. Pour quelles raisons ? Cela ne remet-il pas en cause les conclusions du rapport ?

Un seul site de mesure situé à proximité immédiate du site de Mange-Garri pour ces poussières concerne la population de BBA. Pour quelles raisons aucun site de mesure n'a été installé au milieu des habitations de BBA ?

Une analyse sur l'influence des conditions météo apparaît également dans ce complément d'étude. Seules les données d'un site situé à Gardanne sont reprises dans ce document. Pour quelle raison les données du site de Mange-Garri n'ont-elles pas été étudiées dans le cadre de cette analyse de l'influence des conditions météo ?

Aucune mesure effectuée pour les particules ultrafines. Pour quelles raisons aucune mesure n'a été effectuée sur les particules ultra-fines ?

Une étude de réhabilitation du site est-elle prévue pour sa sécurisation à long terme ?

Qui financera l'étude de réhabilitation du site ?

Un chiffrage des travaux pour réhabiliter le site a-t-il été fait ?

Pourquoi Altéo n'importe-t-il pas d'alumine brute qui éviterait une grande partie de la pollution due aux boues rouges ?

Les arrêtés

L'arrêté d'exploitation du site de Mange-Garri prévoit que ce site soit sécurisé et fermé. Pourquoi n'est-il pas clôturé ?

L'arrêté d'exploitation du site de Mange-Garri prévoit que les envois de poussières doivent être contenus. Pourquoi les arbres autour du site sont-ils rouges ?

Pourquoi la soude (NaOH) est dosée dans la bauxaline et son lixiviat selon les rapports INERIS 2012 et 2017, pour le classement en dangerosité de la bauxaline ?

Pourquoi la soude contenue dans le lixiviat de la bauxaline, à une concentration maximale calculée à 0.77% dans le rapport INERIS 2017, rendrait la bauxaline irritante pour les yeux et irritante cutanée si cette substance était déclarée " produit", et qu'Alteo prétend que les envolées de poussières dans les écoles et chez les riverains ne le seraient pas ?

Pourquoi Alteo n'a pas respecté les recommandations faites dans le rapport IDE et n'a pas neutralisé les déchets déposés sur le site de Mange-Garri ?

L'eau

Pourquoi la soude (NaOH) n'apparaît pas dans la liste des composants de la Bauxaline sur le document officiel nommé " fiche de données de sécurité de la Bauxaline " du 13 sept 2013 ?

Dans le rapport d'IDE de janvier 2006 (rapport réalisé pour le groupe ALCAN, société aluminium Pechiney usine de Gardanne), il est écrit en p22 partie 3, "réduction des potentiels de dangers": *afin de limiter les risques de pollution des eaux, les résidus qui seront acceptés sur le centre de stockage de Mange-Garri seront inertes ou banals (pour une très faible proportion). La bauxaline aurait été neutralisée avant son dépôt sur site, elle ne contribuera pas à la formation d'eaux significativement alcalines lors de son lessivage par les eaux de pluie.* Comment expliquer aujourd'hui que les lixiviats de la Bauxaline aient un pH voisin de 10,9 (cf rapport INERIS 2017), c'est-à-dire très alcalin, et que les eaux prélevées dans les piézomètres 1 et 2 aient un pH entre 12 et 13 (pH extrêmement alcalin), polluant ainsi très significativement les eaux du milieu naturel ?

Pourquoi Alteo dépose des déchets sans respect des valeurs limites de rejet édictées dans l'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE (...) Art 35 ?

Valeurs limites de rejet réglementaire : pH 5.5 à 8.5 (9.5 en cas de neutralisation)

Valeurs lixiviats Bauxaline : pH 10.9

Valeurs lixiviats dans les piézomètre N°1 et 2 en 2017 : 12.77 et 12.42

Pour quelles raisons la capacité du Bassin 7 va-t-elle être triplée ?

Le traitement au CO2 est semble-t-il capable d'éliminer la plupart des polluants des 270m3/heure de l'eau renvoyée à la mer. Quels sont les tonnages de polluants ainsi éliminés et leur composition ?

Le traitement au CO2 est semble-t-il capable d'éliminer la plupart des polluants des 270m3/heure de l'eau renvoyée à la mer.

Où sont-ils ensuite acheminés et quelles précautions sont prises pour leur non dissémination ?

Où sont les résultats des tests d'irritation oculaire et cutanée, réalisés à partir des envolées de poussières de la Bauxaline ?

Le recyclage

Y a-t-il un projet d'extraction des terres rares contenues dans les boues rouges sur le site de Mange-Garri ?

Alteo peut-il prendre l'engagement formel que la décharge de Mange-Garri ne sera jamais utilisée comme carrière pour l'exploitation des terres rares ?

Dans le cas où un recyclage massif de Bauxaline serait mis en œuvre, les Boucains craignent les conséquences environnementales de manutentions et de trafic intense sur un site impossible à protéger (Poussières, trafic routier, pollution des eaux souterraines, etc ...) Quelles sont les dispositions drastiques proposées par les services de l'Etat et Alteo pour minimiser les conséquences d'un tel chantier ?

Le site de mesures de Mange-Garri mesure de manière alternative les poussières sédimentables et inhalables à l'aide d'un mesureur avec un taux de couverture de 47 %. D'autres sites de mesures situés à Gardanne ne mesurent que les poussières inhalables et pour l'un d'entre eux la mesure est effectuée via un analyseur automatique permettant une couverture de 100 %. Pour quelles raisons le site de mesures de Mange-Garri n'a-t-il pas été équipé d'un analyseur automatique ?

OBJET : Réponse à l'enquête publique sur les dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires liés à l'usine ALTEO de Gardanne.

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

En tant habitant(e) des Bouches-du-Rhône et citoyen(ne) soucieux(se) de l'avenir de ma région et de la santé de nos enfants, je réponds ce jour, par la présente, à l'enquête publique sur le complément de l'étude d'impact réalisée par la société ALTEO GARDANNE relative à l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux sises au lieu-dit « Mange-Garri ».

Ces déchets industriels chargés en métaux lourds et en soude sont stockés à l'air libre dans une zone très peuplée extrêmement proche de certaines habitations. **Pourquoi ?** Le site n'est même pas clôturé et des jeunes y jouent en VTT ou motocross.

Ces déchets présentent un danger potentiel que nul ne peut ignorer !! Soude, Arsenic, chrome, pour ne citer qu'eux (rapport ANSES). Les boues rouges auraient également une radioactivité 4 à 8 fois supérieure au seuil naturel (rapport BRGM). **Pouvez-vous infirmer cela ?**

Les riverains proches constatent régulièrement la présence de poussière rouge dans leur jardin, maison, sur leur terrasse. Par jour de grand vent, on retrouve ces particules à plusieurs kilomètres. J'ai également pu constater que la ville de Gardanne est entièrement rouge (écoles, hôpitaux, crèches, maison de retraite...).

Je m'oppose donc au renouvellement du stockage de ces déchets sur la commune de Bouc Bel Air et plus largement dans notre département. Je demande l'application du principe de précaution et donc l'arrêt du stockage et le non renouvellement de l'autorisation de stockage émise par la Préfecture.

PROMECO-H

De: PROMECO-H <contact@promeco-h.com>
Envoyé: jeudi 2 novembre 2017 14:26
À: '
Objet: TR: Envoi d'un message : constat de pollution poussière alumine MAISON

Pièces jointes: constat de pollution poussière alumine.docx; IMG_0540.JPG

Bonjour à vous!

Tout d'abord merci d'avoir répondu à notre requête concernant un sinistre dont nous avons été victime ce vendredi 27 octobre 2017 entre 14 et 17h dans notre maison d'habitation
Située: 13120 GARDANNE.
Comme vous nous l'avez proposé nous vous envoyons un premier courrier de réclamation circonstancié suite à ces évènements.

N° DU DOSSIER ATTRIBUE A CETTE DEMANDE DE SINISTRE: M :

Selon notre avocate-conseil, Me [redacted] spécialisée dans les pollutions diverses touchant les personnes physiques, nous devrions procéder à un constat d'huissier.
C'est ce que nous avons fait [redacted] et moi-même [redacted] habitant et propriétaires de la maison située a cette même adresse.
Elle nous a fortement conseillé de faire pratiquer une analyse de ces poussières par un laboratoire spécialisé dans les pollutions.
Nous avons contacté ce laboratoire qui se trouve sur la commune de CUERS dans le var et le responsable nous a indiqué qu'une analyse précise de ces éléments pollueur aurait un coût, selon lui, autour de 500 €.

Le déroulement des faits est établi sommairement dans la lettre ci jointe que nous avons donnée à l'huissier [redacted] huissier à GARDANNE. Nous lui avons fourni également les mouchoirs en papier et les cotons hygiéniques qui ont servi au prélèvement des poussières sur les meubles, ustensiles de cuisines et autres éléments provenant de l'extérieur et amenées par le vent du nord-ouest qui a soufflé très fort ce jour- là!

Récapitulatif de la situation:

Vendredi 27 octobre nous avons déjeuné dans le jardin, en compagnie de notre cousine. Le vent soufflait assez fort avec quelques rafales, qui se sont beaucoup renforcées en fin d'après- midi.
Puis nous sommes rentrés et nous avons constaté qu'en passant une éponge pour essuyer le plan de travail de la cuisine que celle-ci était très rouge.
Nous avons donc essuyé avec des mouchoirs propres blancs les meubles autour du plan de travail ainsi que certains éléments de cuisine.
En fait tout était recouvert d'une couche de poussière rouge.
Nous avons également nettoyé le sol et en essorant la serpillères de nombreuses fois, nous avons constaté que l'eau d'essorage était d'une couleur rouge vif!!!
Mon épouse Jacqueline est monté dans la salle de bain vers 19h et s'essuyant la peau comme chaque soir, a eu la malheureuse surprise de trouver le coton très rouge!!

Nous avons consigné ces éléments (mouchoirs et eau d'essorage dans des pochettes plastiques et des pots en verre de façon à les faire analyser.

Je vous avoue que nous sommes très inquiets pour notre santé car nous savons que cette poussière rouge est très toxique et que cette situation pourra se renouveler à tout moment.

Dès la réception du constat d'huissier nous vous le ferons parvenir comme vous nous l'avez indiqué lors de notre conversation téléphonique.

Notre requête consiste à savoir si la MAIF prendrait en charge, selon les conditions de nos contrats RAQVAM et CONTRAT PROTECTION JURIDIQUE, les frais d'huissier et les frais d'analyse de laboratoire!

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire à nos respectueuses salutations

13120 GARDANNE

N° SOCIETAIRE

RAPPEL DU N° DU DOSSIER : M :

Objet : Envoi d'un message : constat de pollution poussière alumine

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

constat de pollution poussière alumine

Message de sécurité

